DATE : Le 06/10/2026

Appel aux candidats et constitution d'une réserve de recrutement de candidat(e)s à une fonction de membres d'une équipe pluridisciplinaire de pôle territorial inter-niveaux (fondamental et secondaire)

Coordonnées du pôle territorial :

Nom : Pôle territorial Charleroi-Courcelles

Adresse : Hôtel de ville de Charleroi, Place Charles II, 14 – 15 6000 Charleroi

Réseau : Enseignement officiel subventionné

Coordonnées du P.O. de l'établissement siège :

Nom : Ville de Charleroi

Adresse : Hôtel de ville de Charleroi, Place Charles II 14 – 15 6000 Charleroi

Adresse électronique (facultatif) : fondamental@charleroi.be

Coordonnées de l'établissement siège :

Nom : Etablissement d'enseignement spécialisé de type 1 et de type 8 « Les Cerisiers »

Adresse : Rue de la Tombe, 307 à 6001 Marcinelle

Site web : https://les-cerisiers.be/

Date présumée d'entrée en fonction : indéterminée

Fonctions visées par l'appel :

Instituteur.trice maternel.le

Instituteur.trice primaire

Enseignant (AESI ou AESS)

Logopède

Ergothérapeute

Kinésithérapeute

Neuropsychologue

Remarque : les personnes dont la candidature est retenue lors des entretiens mais qui ne sont pas désignées à l'issue de ceux-ci seront versés dans une réserve de recrutement valable pour l'année scolaire en cours.

Caractéristiques du pôle territorial[1] :

Qu'est-ce qu'un Pôle territorial ?

Il s'agit d'une structure qui va coordonner l'accueil des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire que ce soit par la mise en place et le suivi de dispositifs d'aménagements raisonnables ou par le biais d'intégrations permanentes totales.

Quelles sont les missions d'un Pôle territorial ?

• Informer sur les aménagements raisonnables ;
• Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Pilotage en ce qui concerne les aménagements raisonnables et l'intégration ;
• Aider les équipes pédagogiques dans l'accompagnement, la réflexion et la mise en place d'aménagements raisonnables ;
• Soutenir l'intégration permanente totale des élèves issus de l'enseignement spécialisé ;
• Former les membres du pôle et les équipes éducatives ;
• Aider les enseignants à prendre en charge le suivi individuel des élèves pour lesquels un dispositif d'aménagements raisonnables est proposé.

Composition du Pôle territorial Charleroi-Courcelles

• Une école siège : l'école primaire d'enseignement spécialisé « Les Cerisiers » à Marcinelle (Types 1 et 8).
• Deux écoles partenaires :
 - École fondamentale d'enseignement spécialisé « La Claire Joie » à Trazegnies (Types 1 et 3),
 - Ecole d'enseignement professionnel secondaire inférieur spécialisé « Les Murets » à Courcelles (Types 1, 2, 3 et 8).
• 71 écoles d'enseignement ordinaire communales coopérantes de Cerfontaine, Charleroi, Courcelles, Fleurus, Gerpinnes, Sivry-Rance, Viroinval et Walcourt.

Le pôle territorial comptabilise actuellement 16 847 élèves.

A terme, le Pôle territorial sera composé d'un coordonnateur et d'une équipe pluridisciplinaire de 16 personnes (minimum) composée de pédagogues et de paramédicaux (logopèdes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes…).

Le pôle territorial collabore avec : les directions, les parents, les équipes éducatives, les CPMS, les élèves et tous les intervenants qui œuvrent à leur épanouissement.

Le mode de fonctionnement du Pôle territorial Charleroi-Courcelles se veut participatif, coopératif, équitable, ouvert et souple (selon un principe d'adaptation aux différentes réalités du terrain). Ainsi, toutes les écoles partenaires et coopérantes seront amenées à suivre une seule et même voie : l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire et la réussite de tous !

Nature de l'emploi : **emploi définitivement vacant**

[1] Description géographique, écoles partenaires, écoles coopérantes…

Modalités de candidature :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés **au plus tard le 04/11/2026** :

- par envoi électronique à l'adresse mail suivante : fondamental@charleroi.be

- OU par recommandé ou déposés contre accusé de réception

à l'attention d'

Emilie BASTIN,
Directrice adjointe de la Gestion Juridico-administrative de l'Enseignement - Service de gestion de l'enseignement fondamental, Bureau 2/6,
Boulevard Joseph II, 11 – 6000 CHARLEROI

Le dossier de candidature comportera
- **Un Curriculum Vitae reprenant notamment les coordonnées du candidat dont une adresse email ;**
- **Une copie des diplômes obtenus ;**
- **Une lettre de candidature présentant la motivation pour le poste et les qualités du candidat pour celui-ci.**

Coordonnées de la personne-contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : jocelyne.pulvirenti@charleroi.be

Destinataires de l'appel : toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction (voir annexes 1 et 2)

Annexes :
- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir Organisateur[2].

[2] Ce profil doit répondre aux exigences de l'article 44decies/4 §2 du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné.

Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction[3]

Les conditions légales d'accès à la fonction à titre temporaire sont :

-En interne au pôle territorial, les membres du personnel désignés à titre temporaire, temporaire prioritaire ou nommés à titre définitif et affectés à titre principal ou à titre complémentaire, dans l'école siège ou dans une des écoles d'enseignement spécialisé partenaires ;

-En externe, les membres du personnel d'une école enseignement spécialisé extérieure au pôle territorial, ou d'une école d'enseignement ordinaire ou d'un Centre PMS ;

-À tous candidats qui ne seraient pas repris sous les deux premiers points ;

-Être porteur d'un titre de niveau bachelier au moins ;

-Répondre aux critères du profil de fonction visé à l'annexe 2 ;

-Avoir répondu à l'appel à candidatures.

Annexe 2 : Profil de fonction[4]

Profils recherchés

- Paramédicaux : logopède(s), ergothérapeute(s), kinésithérapeute(s), psychologue(s), neuropsychologue(s)
- Enseignant(e)s : préscolaire(s), primaire(s), secondaire(s)

Conditions de désignation complémentaires[5]

- ❑ Aucune condition de désignation complémentaire n'est requise en sus des conditions de désignation visées par l'article 44decies/1 du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné

- ❑ En sus des conditions de désignation visées par l'article 44decies/1 du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné, le candidat répond aux conditions de désignation suivantes :

Atouts

Atouts communs aux différentes fonctions :

- Etre patient, tolérant, bienveillant
- Savoir travailler en équipe

[3] Les conditions légales figurent à l'article 44decies/1 du décret du 6 juin 1994.
[4] Ce profil doit répondre aux exigences de l'article 44decies/4 §2 du décret du 6 juin 1994 précité.
[5] Cocher la/les case(s) souhaitée(s).

- Bonne capacité communicationnelle (à l'écrit et à l'oral)
- Posséder un permis B et un moyen de locomotion
- Avoir acquis une expérience, des connaissances et/ou des compétences en matière :
 - d'enseignement spécialisé
 - d'intégration / d'inclusion
 - de troubles des apprentissages (Dys, TDA/H,…)
 - de mise en place d'aménagements raisonnables
- Faire preuve d'un parcours formatif en lien avec une ou plusieurs des thématiques reprises ci-dessus est un atout
- Etre capable d'utiliser l'outil informatique d'un point de vue matériel (ordinateur, tablette…) et d'un point de vue logiciel (programmes/applications spécifiques)
- Savoir conduire une réunion
- S'inscrire dans la vision du pôle en matière d'égalités des chances, d'épanouissement des élèves dans la société et d'autonomisation
- Savoir adopter une posture de « formateur et d'accompagnateur d'adultes » (ex : coaching des équipes éducatives en matière d'aménagements raisonnables...).

Atouts spécifiques aux différentes fonctions :

- Logopède :

 - Réaliser des bilans et des suivis d'élèves
 - Analyser les difficultés des élèves « Dys » en vue de proposer des mesures compensatoires ou de contournement
 - Établir un plan thérapeutique (parcours de rééducation)
 - Une connaissance plus approfondie des fonctions exécutives
 - Une connaissance minimale des méthodes d'enseignement au sein d'un groupe classe

- Enseignant (préscolaire, primaire, secondaire) :

 - Posséder une formation ou une expérience dans le domaine de l'intégration et/ou de la mise en place d'aménagements raisonnables, par exemple en ayant accueilli au sein de sa classe un élève à besoins spécifiques
 - Avoir acquis une expérience dans différents niveaux d'enseignement
 - Exemples :
 - ❖ Un instituteur primaire ayant acquis une expérience dans le secondaire, ordinaire ou spécialisé
 - ❖ Un instituteur préscolaire/primaire ayant acquis une expérience dans le cycle 2 de l'enseignement (de la 3e maternelle à la 2e primaire)
 - Savoir varier et déterminer les moyens pédagogiques et didactiques au profit de l'évolution des élèves à besoins spécifiques,

- Ergothérapeute / Kinésithérapeute :

 - Avoir des connaissances à la croisée de plusieurs domaines comme les sciences médicales, technologiques, humaines et sociales :

 - Analyser les difficultés des élèves « Dys » en vue de proposer des mesures compensatoires ou de contournement,
 - Réaliser des bilans, des suivis d'élèves,
 - Aider à la mise en place du matériel spécifique (ex : matériel informatique, outils adaptés, etc.) permettant aux élèves de réaliser les différentes tâches de la vie scolaire plus sereinement ou encore, d'éviter de les placer en situation de double tâche.

- Psychologue/Neuropsychologue :

 - Evaluer des fonctions mentales,
 - Réaliser des entretiens et des bilans psychologiques afin d'établir un processus de réadaptation,
 - Transmettre les informations diagnostiques en s'ajustant à chaque interlocuteur,
 - Rédiger des rapports,
 - Sensibiliser l'entourage des patients,
 - Une connaissance minimale des méthodes d'enseignement au sein d'un groupe classe.

Missions du membre de l'équipe pluridisciplinaire

Le membre de l'équipe pluridisciplinaire du pôle territorial est chargé des missions suivantes :

1. En matière d'accompagnement et de suivi des élèves

- Assumer la gestion de tâches administratives, la rédaction des rapports de réunions d'évaluation, de concertation entre les équipes et veiller au suivi du dossier d'accompagnement de l'élève.

- Accompagner les équipes éducatives dans la gestion des élèves à besoins spécifiques et participer au dispositif d'évaluation régulière des besoins spécifiques,

- Accompagner l'élaboration, en collaboration avec les équipes pédagogiques, des dispositifs spécifiques complémentaires de différenciation et d'accompagnement personnalisé,

- Accompagner l'élaboration, en collaboration avec les équipes pédagogiques, des aménagements raisonnables à prévoir en exécution des dossiers d'accompagnement des élèves pris en charge par le pôle territorial,

- Collaborer à l'évaluation des protocoles d'aménagements raisonnables et, le cas échéant, à l'orientation vers l'enseignement spécialisé en cas d'insuffisance des aménagements raisonnables pour assurer un apprentissage adapté aux besoins

spécifiques de l'élève,

- Assumer le suivi et l'accompagnement des élèves en intégration permanente totale.
- Collaborer avec le(s) CPMS compétent(s) pour les écoles coopérantes.

2. En matière d'information des écoles sur les aménagements raisonnables

- Assurer un rôle d'interface entre les écoles d'enseignement spécialisé et d'enseignement ordinaire pour permettre des échanges d'expériences sur les pratiques,
- Contribuer à assurer le lien entre les différents partenaires, internes et externes à l'école qui jouent un rôle de soutien aux élèves,
- Informer les équipes éducatives, élèves et parents d'élèves sur les aménagements raisonnables et l'intégration permanente totale.

3. En matière d'évaluation des besoins sensorimoteurs des élèves

- Se charger, sur la base du diagnostic invoqué pour la mise en place des aménagements raisonnables, d'évaluer l'ampleur des besoins spécifiques sensorimoteurs des élèves au regard de l'échelle de besoins établie par le Gouvernement et en assurer l'accompagnement.

4. Toute mission que lui déléguerait le coordonnateur du Pôle

- Le soutien du travail collaboratif des autres membres de l'équipe pluridisciplinaire dans une visée de partage de pratiques,
- L'accueil et l'intégration des nouveaux membres de l'équipe pluridisciplinaire,
- La participation aux conseils de classe des élèves en intégration permanente totale,
- La participation à l'élaboration de mallettes/outils pédagogiques selon les différents troubles « Dys », TDA/H, etc,
- …

Compétences comportementales et techniques nécessaires à la fonction de membre de l'équipe pluridisciplinaire du Pôle

Compétences comportementales obligatoires

Le membre de l'équipe pluridisciplinaire du pôle doit être en mesure de (d') :

- analyser l'information,
- résoudre des problèmes,
- travailler en équipe,
- s'adapter,
- faire preuve de fiabilité,
- avoir le sens de l'écoute et de la communication.

Compétences comportementales complémentaires

- posséder le sens des responsabilités,
- avoir le sens de l'intérêt général,
- être capable de prendre des décisions et de s'y tenir,
- être capable de se remettre en question et d'en tirer des leçons,
- être capable de prioriser les actions à mener,
- faire preuve de maitrise de soi, savoir gérer son stress et ses émotions,
- donner et faire respecter des directives, d'apaiser des tensions et de gérer des conflits,
- posséder le sens de l'écoute et de la communication.

Compétences techniques

Le membre de l'équipe pluridisciplinaire du pôle devra être en mesure de :

- lire, comprendre et exploiter un texte juridique, pédagogique, administratif en lien avec la fonction,
- analyser le travail de l'équipe éducative, donner les conseils en vue d'améliorer les pratiques,
- posséder le sens de l'organisation, la maîtrise des missions qui lui sont dévolues par le Pouvoir Organisateur,
- disposer de compétences pédagogiques et montrer un intérêt pour la recherche en éducation adaptée au niveau d'enseignement concerné,
- questionner et contribuer à l'amélioration des pratiques pédagogiques dans le cadre de sa mission.

Critères de sélection et pondération

Critères de sélection :

- Avoir répondu à l'appel de manière conforme
- Répondre aux conditions légales d'accès à la fonction
- Réussir l'épreuve orale (et être classé en ordre utile)

Epreuve orale :

Dans le cadre de l'épreuve orale, le candidat sera amené à se présenter et à mettre en évidence ses motivations à répondre au présent appel. De même, il devra – exemples vécus à l'appui – démontrer qu'il dispose des compétences nécessaires à l'exercice de la fonction (voir profil de fonction). Enfin, les membres de la commission de sélection seront amenés à poser des questions de clarification, à solliciter une explicitation, à débattre avec le candidat à propos des réponses apportées.

A l'issue de la procédure, les candidats sont catégorisés en Oui ou Non (convient ou ne convient pas actuellement pour exercer la fonction). Les candidats qui conviennent sont classés par ordre de « préférence ». Le classement est motivé par des arguments plutôt que par des points.

Composition de la commission de sélection

- Au moins un membre de la division de la gestion pédagogique de l'enseignement du Pouvoir Organisateur « Ville de Charleroi »,
- Au moins un membre de la division juridico-administrative de l'enseignement du Pouvoir Organisateur « Ville de Charleroi »,
- Au moins un membre représentant le Pouvoir Organisateur « Commune de Courcelles»,
- Le coordonnateur du Pôle territorial.

Tous les membres ont voix délibérative.

Les représentants des délégations syndicales assistent à l'examen de sélection en qualité d'observateur mais n'assistent pas au débat relatif à la proposition d'un candidat.